

# **Le Brochet Olivetain**

# **ELECTIONS**

**Membres du bureau réélus :**

Frédéric Kondoszek

**Membres élus :**

Didier Chatellier

Patrick Vallée

# **Le Brochet Olivetain**

## **ASSEMBLEE GENERALE 2016**

**Vote du Conseil d'Administration du 02 février 2016**

Président :	Frédéric KONDOSZEK
Vice Président :	Noël PELTIER
Secrétaire :	Sylvain PINAULT
Trésorier :	Stéphane THAUVIN
Secrétaire adjoint :	Daniel LE POURHIET
Contrôleur des comptes :	Christian DELAPLACE

**Le Brochet Olivetain**

**COMPTE RENDU DES  
ACTIVITES 2015**

**Assemblée Générale**

**14 février 2016**

# **Le Brochet Olivetain**

## **COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2015**

**21 janvier 2015 : Conseil d'Administration**

- Compte rendu d'activité 2014
- Bilan financier 2014
- Election du bureau
- Programme 2015
- Préparation de l'Assemblée Générale 2015

# Le Brochet Olivetain

## COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2015

Dimanche 08 février 2015 : Assemblée Générale

- Election du bureau
- Compte rendu des activités 2014
- Bilan financier 2014
- Programme 2015
- Echange de vues



Assemblée Générale

14 février 2016

# Le Brochet Olivetain

## COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2015

Vendredi 13 février 2015 :

**1<sup>er</sup> déversement de truites = 54 kg**

Vendredi 27 février 2015 :

**2<sup>ème</sup> déversement de truites = 54 kg**



Vendredi 13 mars 2015 :

**3<sup>ème</sup> déversement de truites = 54 kg**

Vendredi 3 avril 2015 :

**4<sup>ème</sup> déversement de truites = 54 kg**

# Le Brochet Olivetain

## COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2015

Jeudi 9 avril 2015 : Réunion du bureau

- Mise en place du site internet
- Choix d'un logo
- Initiation et concours des jeunes pêcheurs
- Questions diverses

<https://lebrochetolivetain.wordpress.com/>

Assemblée Générale

**LE BROCHET OLIVETAIN**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**Dimanche matin**

**14 février 2016 à 10 H.**

**Centre d'Yvremont**

**suivie de l'apéritif traditionnel**

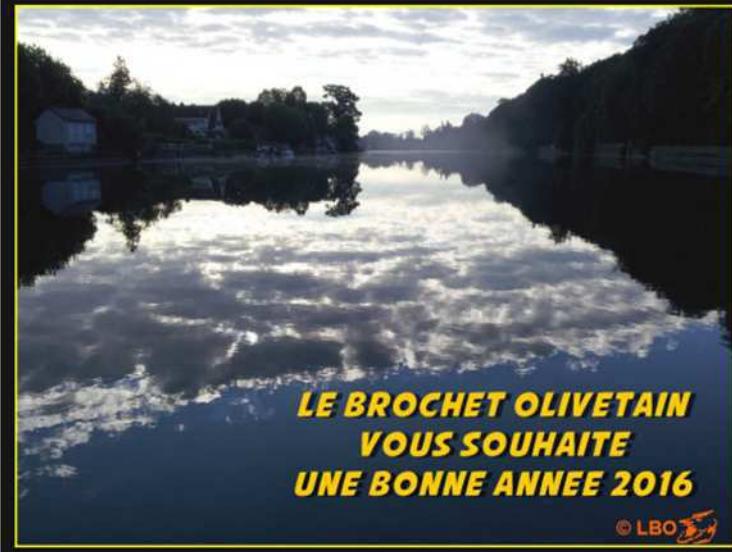
réservée aux membres à l'année

Publié le 13 janvier 2016 dans Divers

[Poster un commentaire](#)

IMAGE

**Meilleurs vœux 2016...**



# Le Brochet Olivetain

## COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2015

Samedi 30 mai 2015 :

### Concours et initiation à la pêche pour les moins de 16 ans

12 participants

- 1<sup>ère</sup> Paloma Jory – 7 ans – 20 poissons – 600 g.

114 prises

- 2<sup>ème</sup> Clara Kondoszek – 10 ans – 19 poissons - 31 g.

- 3<sup>ème</sup> Nathan Beauchaine – 6 ans – 16 poissons – 23 g.

Organisé avec Fred, Noël, Christian, Daniel et Michel



Assemblée Générale

14 février 2016

# Le Brochet Olivetain

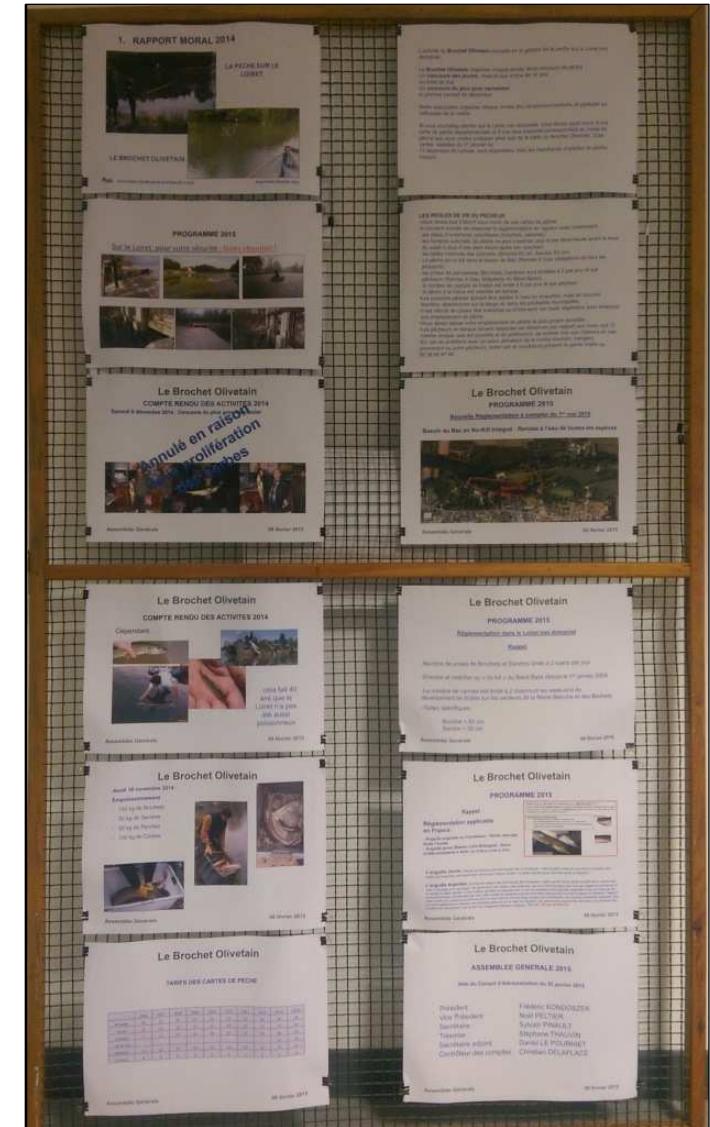
## COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2015

**Samedi 5 septembre 2015 :**  
Participation au forum  
des associations d'Olivet

Permanence tenue par Christian Delaplace



Assemblée Générale



# Le Brochet Olivetain

## COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2015



**Dimanche 3 octobre 2015 :**  
Participation au nettoyage du Loiret

# **Le Brochet Olivetain**

## **COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2015**

**Mardi 13 octobre 2015 :**  
**Réunion de bureau**

- Empoisonnements automne 2015
- Fermeture de la pêche pour empoisonnements
- Tarifs cartes 2016
- Concours du plus gros carnassier 2015
- Rédaction du nouveau bulletin
- Questions diverses

**Décision de ne pas organiser le  
concours du plus gros carnassier et le  
concours no kill 2015**

# **Le Brochet Olivetain**

## **COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2015**

### **TARIFS DES CARTES DE PECHE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Annuelle	31	31	31	32	32	33	33	34	34	34	34
Jeune	15	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Conjoint	7	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
+ de 80 ans										10	10
Vacances	20	10	10	10	10	10	10	15	15	15	15
Journée	8	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5

# Le Brochet Olivetain

**Mardi 24 novembre 2015 :**

## **Empoisonnement**

- 100 kg de Carpes
- 50 kg de Perches



**Vendredi 18 décembre 2015 :**

## **Empoisonnement**

- 50 kg de Perches

**14 février 2016**

**Assemblée Générale**

# Le Brochet Olivetain

## COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2015

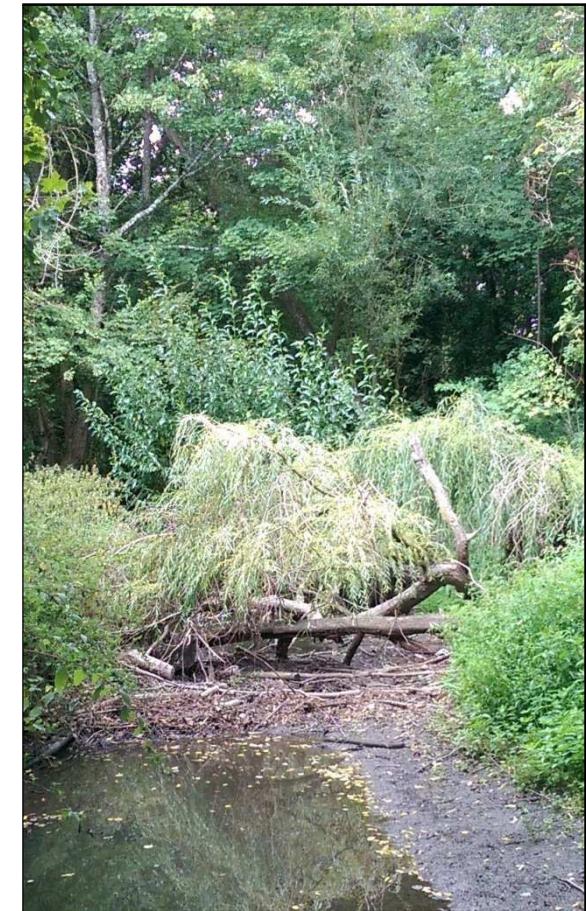
Sur le Loiret :



# Le Brochet Olivetain

## COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2015

Sur le Loiret : Enlèvement des arbres tombés à l'eau



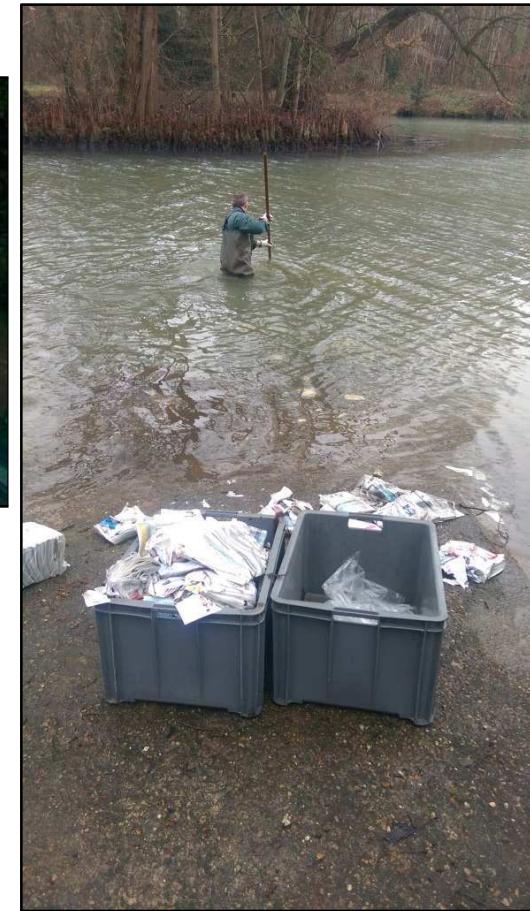
Assemblée Générale

14 février 2016

# Le Brochet Olivetain

## COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2015

Sur le Loiret : Nettoyage du cours d'eau et des passages d'eau



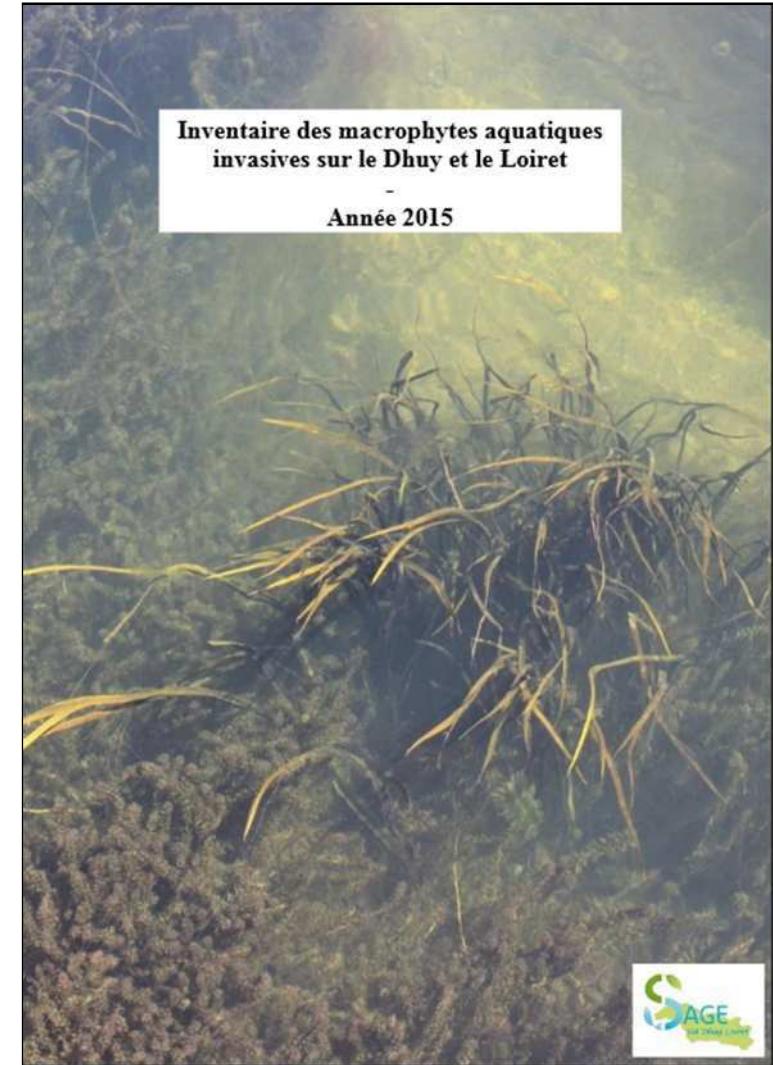
Assemblée Générale

14 février 2016

# Le Brochet Olivetain

## COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2015

Poursuite de l'inventaire des plantes présentes dans le Loiret



Assemblée Générale

14 février 2016

# Le Brochet Olivetain

## COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2015

### Résultats de l'inventaire

Les deux espèces dominantes sont toujours les algues vertes filamentueuses et l'Egérie dense.

Le changement notable de l'inventaire par rapport aux années précédentes est la régression de l'Elodée de Nuttall .

Il semble que l'Egérie ait pris le dessus sur les transects aval dans lesquels elle était déjà présente, tandis qu'à l'amont le développement de la flore locale (Cératophylle et Myriophylle) est constaté de la source à l'ancien restaurant Paul Forêt.

Les espèces les plus présentes sont toujours :

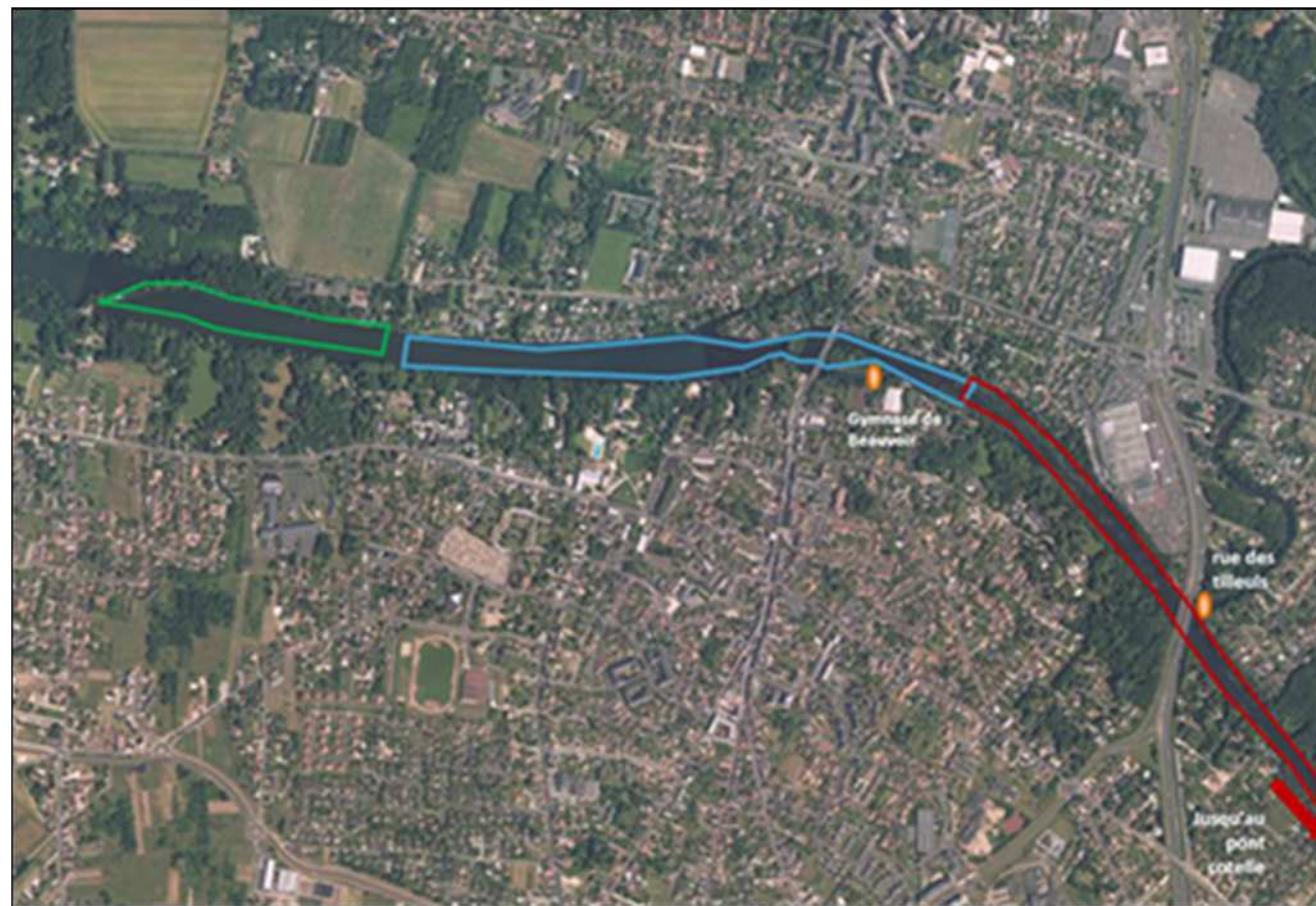
1. Algues vertes filamentueuses : présence sur 38 transects sur 46 en 2015 (36 en 2013)
2. *Egeria densa* : 30/46 (32 en 2013)
3. *Ceratophyllum demersum* : 26/46 (25 en 2013)
4. *Elodea nuttalii* : 19/46 (28 en 2013)
5. *Myriophyllum spicatum* : 8/46 (7 en 2013)



# Le Brochet Olivetain

## COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2015

### FAUCARDAGE 2015



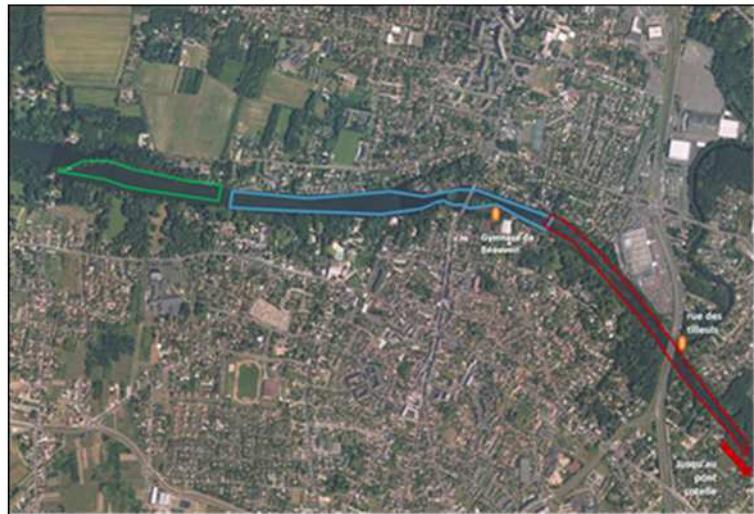
Assemblée Générale

14 février 2016

# Le Brochet Olivetain

## FAUCARDAGES 2015

Faucardages	SUEZ, LDE	ASRL	Ville d'Olivet
Prise en charge Faucardage	SUEZ, LDE	ASRL/BO/ACOO	Ville d'Olivet
Entreprise	HLB	POLETTO	
Prise en charge Transport / compostage	Ville d'Olivet	Ville d'Olivet	Ville d'Olivet
Prise en charge pelleteuse	SUEZ, LDE	ASRL	Ville d'Olivet
Surface	2,5 HA	2 HA	
Coût Faucardage	?	9 369,60 €	
Coût Pelleteuse	?	2 037,60 €	
Poids des plantes transportées	136 T	53 T	
Nombre de rotations	19	5	
Coût Transport / Compostage	6 427,00 €	2 156,00 €	



Coût fauclage ASRL 2015 :

$$9\,369,60 + 2\,037,60 + 2\,156 = 13\,563 \text{ €}$$

- Participation CD45 = 5 000 €
- Participation ACOO = 3 000 €
- Participation Brochet Olivetain = 1 000 €
- Coût Ville d’Olivet = 2 038 €
- Coût réel ASRL = 2 407 €

# Le Brochet Olivetain

## COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2015

LA REPUBLIQUE DU CENTRE SAMEDI 25 JUILLET 2015 15

### Agglo Orléans → Sud

**OLIVET** ■ Le niveau très bas de la rivière, la prolifération des algues et de plus en plus de vase les condamnent

## Loiret : des tonnes de poissons morts

**La situation est inquiétante.**  
Les gardes-rivières dénoncent « une situation dangereuse et insalubre ».

« La quantité de poissons morts est probablement de plusieurs tonnes mais le niveau d'eau actuel du Loiret ne nous permet pas de les ramasser en totalité », indique Stéphane Thauvin, garde-rivière. « Nous n'avons pu en ramasser que quelques centaines de kilos dans les bras des Montées et du Couasnon, aidés par quelques riverains », ajoute celui qui est aussi secrétaire de l'Association syndicale des riverains du Loiret (ASRL) et du Brochet olivetain.

#### Le préfet alerté de la situation

C'est en amont du Loiret, jusqu'au pont du maréchal Leclerc, que la situation est la plus alarmante : le niveau très bas de la rivière, ses résurgences à sec, les algues et de plus en plus de vase, tous ces facteurs réunis



**ASPHYXIE.** Avec l'aide de riverains, les deux gardes-rivières ont extrait du Loiret des centaines de poissons. Tous sont morts d'asphyxie. DR

privent les poissons d'oxygène.

L'ASRL, dont dépendent les deux gardes-rivières a adressé, hier, un courrier au préfet de région pour lalerter de la situation de la rivière du Loiret, « dangereuse et insalubre ».

En effet, sur la portion comprise entre la confluence du Dhuy et le bassin de Saint-Samson, l'association a observé une étendue comportant une hauteur de 10 à 30 centimètres d'eau remplie de plantes, d'algues filamentées et toxiques, et jusqu'à 2 m 50 de vase. Cet état est quasiment identique sur les bras, de Bou, des Montées et du Couasnon. D'où « la mort de la totalité des poissons présents sur ces plus de 20 hectares, de samedi à lundi dernier. L'orage a entraîné des quantités d'eau très mauvaises dans la rivière qui ne possédait pas la capacité auto épurative nécessaire pour leur survie... »

#### Interdit de pêcher et de naviguer ?

Afin de renouveler l'eau, de créer un chenal de circulation, de limiter la température et de cantonner

la mortalité des poissons, les gardes-rivières ont ouvert une vanne.

Craignant pour leur santé, l'ASRL demande encore au préfet de « prendre les mesures nécessaires à la sécurité des usagers et des riverains concernés (restriction des usages de l'eau, interdiction de pêche, de navigation, limitation des accès publics à la rivière...) et pour imposer aux gestionnaires des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées une amélioration de la qualité des rejets dans le Loiret ».

Les deux gardes-rivières rappellent aussi l'incidence des trois stations de pompage situées à moins de 500 mètres de la source du cours d'eau, au cœur du Parc Floral ; elles servent notamment à alimenter en eau les villes d'Orléans, d'Olivet et de Saint-Cyr-en-Val.

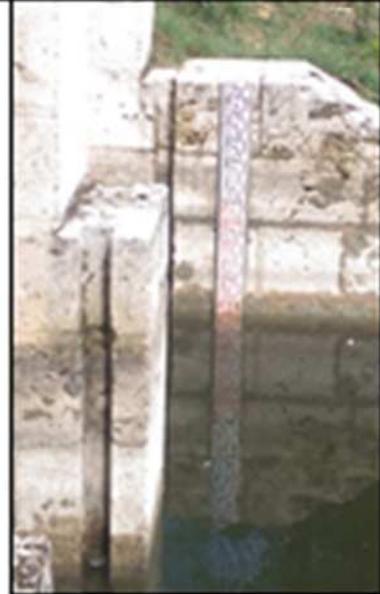
À cela s'ajoute ce qui est puisé dans les forages des particuliers. Pour limiter les dégâts, les gardes-rivières préconisent d'interdire l'arrosage des jardins, le lavage des voitures, etc. Une vraie prise de conscience citoyenne qui ne pourrait qu'améliorer la situation.

# Le Brochet Olivetain



Suite à l'orage du samedi 18 juillet, plusieurs centaines de kilos de poissons morts,  
principalement dans les bras des Montées et du Couasnon

# Le Brochet Olivetain



20 juillet 2015



Assemblée Générale

14 février 2016

# Le Brochet Olivetain



20 juillet 2015



22 juillet 2015

Assemblée Générale

14 février 2016

# Le Brochet Olivetain



Arrêté portant interdiction temporaire de pêcher, de consommer du poisson du cours d'eau « Le Loiret », ses affluents et le bras des montées sur les territoires des communes de Vienne-en-Val, d'Olivet et d'Orléans et d'y naviguer

*Le Préfet du Loiret,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L436-5 et R436-8 ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L1311-2 ;

Vu le code des transports et notamment son article L. 4241-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 août 2014 valant Règlement Particulier de Police sur la rivière Le Loiret et notamment son article 10 ;

Considérant qu'une pollution d'origine organique a été observée par les services techniques de la rivière Dhuy, dans le cours d'eau « Le Loiret », ses affluents et le bras des montées sur le territoire des communes de Vienne-en-Val, d'Olivet et d'Orléans ;

Considérant que la présence de cyanobactéries (dites « algues bleues ») susceptibles de contenir des toxines, qui en forte densité entraîne une situation dangereuse pour l'homme ;

Considérant qu'il a été constaté une forte mortalité piscicole les 18 et 19 juillet 2015 ;

Considérant qu'il résulte de ces éléments que la consommation des produits de la pêche peut présenter un risque pour la santé humaine ;

Considérant que la navigation sur le cours d'eau « Le Loiret », ses affluents et le bras des montées peut aggraver le risque de cette pollution dans la mesure où elle entraîne un remous de la vase ;

Considérant que le représentant de l'État dans le département est seul compétent pour prendre les mesures relatives à l'ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique, dont le champ d'application excède le territoire d'une commune ;

Sur proposition de M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

## ARRETE

**Article 1** – Les activités de pêche, de consommation de toutes les espèces de poissons et la navigation sur le cours d'eau « Le Loiret » et ses affluents sur les territoires des communes de Vienne-en-Val (le Dhuy / la Bergeresse), d'Olivet (le Loiret) et d'Orléans (le bras des montées et le Loiret jusqu'à la RD2020) sont interdites ;

**Article 2** : Les interdictions mentionnées à l'article 1 sont applicables jusqu'à ce qu'il soit établi par des analyses et observations complémentaires favorables qu'il n'y a plus de risque pour la santé publique ;

**Article 3** – Cet arrêté sera affiché dans chacune des communes concernées en particulier sur les lieux habituellement fréquentés par les pêcheurs et les navigateurs ;

**Article 4** – Le directeur de cabinet de la préfecture du Loiret, la directrice départementale des territoires, le directeur général de l'agence régionale de santé, les maires des communes de Vienne-en-Val, d'Olivet et d'Orléans sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratif de la Préfecture du Loiret.

Une copie sera adressée au président de la fédération départementale de pêche du Loiret, à l'association syndicale de la rivière du Loiret et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

Fait à Orléans, le 29 juil. 2015

*La Préfet*

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du département du Loiret. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'Intérieur - Ministère de l'Intérieur, Direction des libertés publiques et des affaires juridiques, Cabios, Bureau des politiques administratives - Place Beauvau - 75800 PARIS CEDEX 08 . L'absence de réponse dans un délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.



PRÉFET DU LOIRET

Le Préfet

ORLEANS, LE 3 AOUT 2015

Monsieur,

Par courrier en date du 23 juillet, vous m'avez alerté sur la situation critique que connaît la rivière « le Loiret » depuis le début juillet et je vous en remercie.

Après analyse, j'ai décidé, en accord avec les mairies concernées de prendre le 29 juillet 2015 un arrêté d'interdiction temporaire de la pêche, de la consommation de poissons sur « le Loiret » et ses affluents ainsi que sur le bras des montées.

L'interdiction porte également sur la navigation.

Suite à cet événement, des prélèvements ont été effectués et sont en cours d'analyse. J'ai demandé aux services compétents d'étudier les causes possibles de la mortalité piscicole constatée notamment celles pouvant être liées à une dégradation de la qualité de l'eau du fait des orages du 18 et 20 juillet dernier.

La situation de sécheresse dans le département du Loiret, les fortes chaleurs du mois combinées aux violents orages, sont à l'origine de la prolifération de plantes aquatiques, d'algues filamentueuses et la multiplication de cyanobactéries qui m'ont également conduit à interdire la navigation.

Ces mesures restent applicables jusqu'à ce que tous les risques liés à la sécurité des personnes soient levés.

J'ai par ailleurs demandé à ce que les gestionnaires des eaux usées soient contactés pour analyser la situation du cours d'eau « le Loiret » et que soient proposées des améliorations.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

A vous -  
Michel JAU

Monsieur le directeur de l'Association Syndicale  
de la Rivière du Loiret  
A l'attention de Jean-Claude BENNERY  
336 allée Saint Croix  
45160 OLIVET

# Le Brochet Olivetain

		2015													
	PRELEVEMENT	17/08/2015	03/08/2015	27/07/2015	26/05/2015	26/05/2015	27/04/2015	30/03/2015	02/03/2015	19/01/2015					
		OLIVET/CARS	ORLEANS/CARSO	OLIVET/CARSO	BLEU	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE						
	DEBUT ANALYSE	18/08/2015	05/08/2015	03/08/2015	27/05/2015	27/05/2015	28/04/2015	31/03/2015	03/03/2015	20/01/2015					
	RECEPTION DES RESULTATS MOL	01/09/2015													
	STATION	PONT LECLERC	Pont Henin Padieu	PONT LECLERC											
	RECEPTION DES RESULTATS ASRL	01/09/2015	18/08/2015	05/08/2015	08/06/2015	08/06/2015		13/04/2015	27/03/2015	27/03/2015					
M	TRANSPARENCE	>0,18			>0,80	>0,80	>0,80	>0,80	0,59	0,7	6	1,6	1,3	1	
°C	TEMPERATURE DE L'EAU	18		17,5	14,6	14,6	11	11,1	10,7	9,3	24	25,5	27	28	
°C	TEMPERATURE DE L'AIR EXTERIEUR	20		15	13	13	10	11	7	1					
µS/cm	CONDUCTIVITE	7,62		7,74	7,88	7,88	7,9	7,8	7,95	7,8	DE 6,5 A 8,2	-DE 6,5 ET + DE 8,2	- DE 6 ET + DE 9	- DE 5,5 ET + DE 9,5	- DE 4,5 ET + DE 10
µS/cm	ESCHERICHIA COLI	315		262	312	312	273	263	297	262	DE 180 A 2500	-DE 180 ET + DE 2500	-DE 120 ET + DE 3000	-DE 60 ET + DE 3500	-DE 40 ET + DE 4000
NPP/100ML	ESCHERICHIA COLI	574		9043	442	442	1295	1927	1274	641	20	200	2000	20000	
NPP/100ML	ENTEROCOQUES	127		805	<15	<15		77	194	77	109	20	200	1000	10000
MG/LP	PHOSPHORE TOTAL				0,061	0,061	0,059	0,063		0,098	0,05	0,2	0,5	1	1
PO4 3-	PHOSPHORE											0,1	0,5	1	2
°F	TAC			10	12	12	10,1	10,25		9,5	DE 8 A 40	-DE 8 ET + DE 40	- DE 5 ET + DE 58	- DE 3 ET + DE 75	- DE 1 ET + DE 100
MG/L	MES TOTALES	8,6		6,8	4,8	4,8	<2,0		11	3,9	2	25	38	50	
MG/LO2	DBO5	1			1,1	1,1	0,8	<0,5		0,9<0,5		3	6	10	25
MG/L	DCO											20	30	40	80
MG/LCN	CYANURES LIBRES				<0,010	<0,010	<0,010	<0,010		<0,010	0,02	0,2	2	240	
µg/l	CHLOROPHYLLE A				<1	<1		1	4	<1	10	60	120	240	
mg/l o2	OXYGENE DISSOUS	4,3		5,7	8,8	8,8	6	7,8	9,4	8,8	8	6	4	3	
°C	TEMPERATURE DE MESURE	20		21	23	23	20	17	20	17					
MG/LNH4+	AMMONIUM				0,06	0,06	0,08	0,07		<0,05	0,1	0,5	2	5	
MG/LCA++	CALCIUM DISSOUS	41,1		35,7	44,6	44,6	37,7	35,1		38,4	50 a 160				
MG/LNO3	NITRATES				13,3	13,3	11,4	13,3		16,7	2	10	25	50	
MG/LNO2	NITRITES				0,05	0,05	0,06	0,03		0,04	0,03	0,3	0,5	1	
MG/LCU	CUIVRE DISSOUS	<0,010		<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010		<0,010	0,017	0,17	1,7	2,5	
µG/L HG	MERCURE DISSOUS	<0,01		<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01		<0,01	0,007	0,07	0,7	1	
MG/LPB	PLOMB DISSOUS	<0,002		<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002		<0,002	0,21	2,1	21	50	
MG/LZN	ZINC DISSOUS	<0,010		0,042	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010		<0,010	0,23	2,3	23	52	
MG/LN	AZOTE KJELDAHL									<1		1	2	4	10
/ML	CYANOBACTERIES	1287	97	0	160	160	0		2	44	50	2500	50000	500000	

# Le Brochet Olivetain

## ASSOCIATION SYNDICALE Rivière Du Loiret

**De:** ASSOCIATION SYNDICALE Rivière Du Loiret <a-s.r.l@wanadoo.fr>  
**Envoyé:** jeudi 3 septembre 2015 09:15  
**A:** 'Laurent Druart'; 'GRZELEC Pierre - DDT 45/SEEF'; 'BLANCHARD Aline - DDT 45/SLRT/LOIRE'; 'SD 45'; 'GICQUEL Philippe PREF45'; 'PLOTTON MURIEL PREF45'; 'vincent.michel@ars.sante.fr'; 'PARÉ Franck'; DILLIERS Fabienne (Fabienne.DILLIERS@olivet.fr); Laetitia GOURBE; Stéphanie ANTON; VINÇOT Jean-Michel  
**Cc:** Aviron Club Orléans Olivet (acoo.aviron@gmail.com); Jean-Pierre PELLETIER (jp.technitrans@hotmail.fr); Carine BIOT (carine.biot@eptb-loire.fr); 'Bernard LELEU (leelu.olivet@free.fr)'; 'Denis FOURNIER (fournier.denis@club-internet.fr)'; 'François Gomez (fgomez@ercc.fr)'; 'François Nicourt (hermitage@aol.com)'; 'Frédéric KONDOSZEK (koi.com@wanadoo.fr)'; 'Georges Lorin (mlorin@wanadoo.fr)'; 'Guy TOUCHARD'; 'Jack Nioche (jack.nioche@wanadoo.fr)'; 'Jean Claude Bennery (jean-claude.bennery@orange.fr)'; 'Michel Klingemann (klingemann.michel@wanadoo.fr)'; 'Pascal DUNIAU'; 'Pelletier Alain (pe.alain@wanadoo.fr)'; 'Pierre Louis DILLIERS (dilliers@yahoo.fr)'; 'Rabourdin Jean-Claude (jean-claude.rabourdin@orange.fr)'; 'WILLIAM HEQUET (william.hequet@wanadoo.fr)'; 'Xavier Dupont (xanick@wanadoo.fr)'; 'ARNAUD DUBOIS (arno.dubois45@gmail.com)'; 'christian.delaplace2@wanadoo.fr'; 'DANIEL LEPOURHIET'; 'JULIEN BOURGOIN (julien.b.45@hotmail.fr)'; 'Noël Peltier (murlati@sfr.fr)'; 'Patrick Vallée (pvallee@sfr.fr)'  
**Objet:** RE: Analyse Eau du Loiret sur Olivet  
**Pièces jointes:** Analyse Ville Orléans Bras des Montées août 2015.pdf; LSE1508-42119\_20150901\_133524.PDF

Bonjour,  
Vous trouverez ci-joint les derniers résultats d'analyse des eaux du Loiret (prélèvement du 17/08/2015 au pont Leclerc à Olivet et du 03/08/2015 au pont Henin Padieu à Orléans).  
Selon nous, dans ces résultats, aucun paramètre ne peut justifier la fermeture de la pêche et de la navigation.  
Les résultats montrent des taux d'oxygène dissous assez bas par rapport aux prélèvements habituels. Ces résultats et le comportement des poissons observé le samedi soir 18 juillet et le dimanche 19 juillet tendent à confirmer que leur mortalité était dû à un taux d'oxygène trop bas dans les bras des montées et du Couasnon après l'orage et la forte pluie du 18 juillet.  
Actuellement, le bassin de Saint Samson se trouve 25 cm plus haut et le bassin de Saint Julien 45 cm plus haut que lors de cet épisode de mortalité piscicole et nous avons, depuis cette date une vanne ouverte au niveau de la grille Chinoise qui permet une circulation minimum des eaux.  
Suite à l'orage et la forte pluie de dimanche dernier, aucune autre mortalité n'a été observée. Aucune écume ou trace d'algues cyanophycées n'est actuellement visible sur la rivière.  
Compte tenu de ces constats, sauf avis contraire, nous demandons à mettre un terme à l'arrêté Préfectoral d'interdiction de la pêche et de la navigation sur le Loiret du 29 juillet 2015.  
Cordialement,  
Pour Jean Claude Bennery, Président de l'ASRL,  
Stéphane Thauvin  
Association Syndicale de la Rivière du Loiret

# Le Brochet Olivetain

11 Septembre 2015



Contacts

Olivetain  
de la pêche  
et de la navigation

Agglo Orléans → Sud

OLIVET ■ La préfecture lève l'arrêté pris après une pollution estivale

## Pêche et navigation autorisées

Le 24 juillet dernier, les gardes-rivières de l'Association syndicale de la rivière du Loiret constataient la mort d'une multitude de poissons. Un épisode malheureux qui a pris fin hier.

L'arrêté de la préfecture du Loiret pris hier matin et levant l'interdiction temporaire de naviguer, de pêcher et de consommer du poisson dans la rivière Loiret, ses affluents et le bras des Montées, dans les communes de Vienne-en-Val, Olivet et Orléans, a été bien accueilli.

Le 24 juillet, une pollution organique avait été observée par les gardes-rivières de l'Association syndicale de la rivière du Loiret (ASRL), constatant aussi la mort de poissons (*notre édition du 25 juillet* - des centaines de kilos...)

### Manque d'oxygène après l'orage

La préfecture et la mairie, dont l'adjointe Fabienne d'Illiers, avaient été im-



LOISIRS. Petits et grands vont pouvoir s'adonner à nouveau à la pêche. PHOTO D'ARCHIVES

médiatement alertées. Et de cette pollution avait dé coulé un arrêté d'interdiction de pêcher, naviguer et consommer du poisson en raison de la présence de cyanobactéries dans les eaux de la rivière, le 29 juillet.

Stéphane Thauvin, garde-rivière, expliquait hier : « Cette pollution était liée au manque d'eau dans la rivière et à sa température. Mais c'est surtout suite à un violent orage que le problème est survenu, car

les plantes ont alors consommé beaucoup d'oxygène provoquant la mort des poissons de plus de dix centimètres. Seul le bras des Montées et celui du Couasnon ont été touchés. »

La décision rendue hier le satisfaisait : « La joie est perceptible notamment chez les pêcheurs du Brochet olivetain. Chaque jour, une dizaine d'entre eux nous contactaient pour savoir quand ils pourraient à nouveau pê-

cher. » Jean-Pierre Peltier, président du Club d'aviron Orléans-Olivet, était plus réservé : « C'est bien mais la navigation et l'aviron ne pourront toujours pas reprendre à plein régime. Pour nos entraînements, les problèmes restent le niveau du cours d'eau et les herbes invasives toujours présentes. »

Les pêcheurs, eux, préparaient déjà leurs lignes avec enthousiasme. La pêche est ouverte jusqu'au 15 janvier. ■

Assemblée Générale

14 février 2016

# **Le Brochet Olivetain**

## **BILAN FINANCIER 2015**

**Assemblée Générale**

**14 février 2016**

# Le Brochet Olivetain

## SUIVI VENTE DE CARTES

	Année	Défaut	Jeunes/Conjoints/+de 80 a	Vacances	Journée	Total	Défaut
2015	278	25	60	1	66	405	30
2014	253	-93	42	0	80	375	-17
2013	346	-39	44	2	41	392	-89
2012	385	2	41		55	481	26
2011	383	6	31		41	455	-16
2010	377	-40	24		70	471	-40
2009	417	-86	31		63	511	-92
2008	503	-23	37		65	603	-55
2007	526	64	30		102	658	140
2006	462	-33	27		29	518	-29
2005	495	49	23		29	547	48
2004	446	-57	29		24	499	-47
2003	503	-69	33		10	546	-95
2002	572	-28	43		26	641	-28
2001	600	-48	33		36	669	-51

# Le Brochet Olivetain

## EMPOISSONNEMENTS 2015

	POIDS COMMANDÉ	POIDS LIVRÉ	PRIX TTC	TOTAL TTC
BROCHETS (2 été et + )				
SANDRES	50			
PERCHES	50	100	8,70 €	870,38 €
CARPES	100	100	2,11 €	211,00 €
TRUITES AEC	216	216	6,46 €	1 394,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>416 kg</b>	<b>416 kg</b>		<b>2 475,98 €</b>

# Le Brochet Olivetain

## ETAT DES EMPOISSONNEMENTS DE 2006 A 2015

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Brochets	700	1 022	550	377	150	250	250	200	150	0	3 649
Sandres	550	250	350	80	80	120	15	100	50	0	1 595
Perches	200	300	150	0	0	0	0	0	50	100	800
Black Bass	100	100	0	100	100	0	60	60	0	0	520
Gardons	800	0	400	0	0	0	0	0	0	0	1 200
Carpes	800	0	0	200	350	0	0	0	100	100	1 550
Tanches	100	0	100	0	0	0	0	0	0	0	200
Goujons	100	50	0	0	0	0	0	0	0	0	150
Truites AEC	450	533	636	480	386	317	292	312	256	216	3 878
Total en Kg	3 800	2 255	2 186	1 237	1 066	687	617	672	606	416	13 542
Total en €	7 724 €	29 528 €	21 845 €	18 152 €	9 762 €	7 663 €	6 378 €	6 745 €	4 640 €	2 476 €	114 913 €

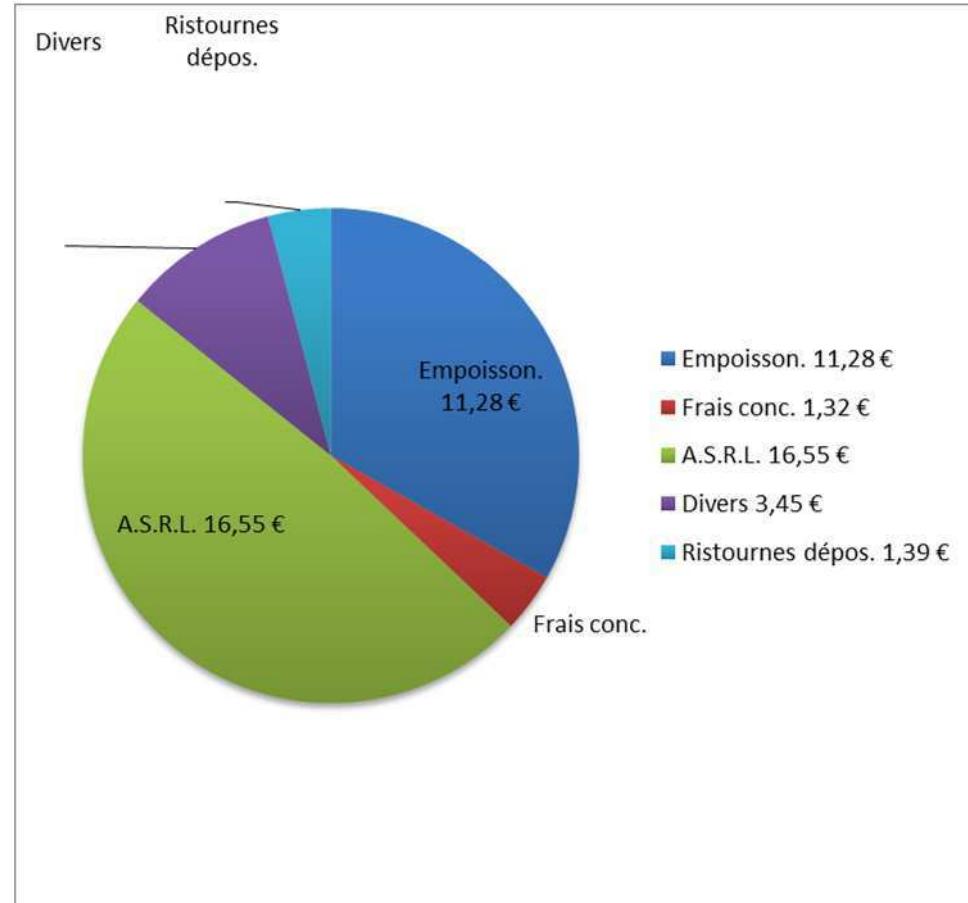
# Le Brochet Olivetain

## BILAN FINANCIER EXERCICE 2015

	<b>RECETTES</b>	<b>10 446,53 €</b>
-Vente de cartes	10 397,00 €	
-Intérêts / placements bancaires	49,53 €	
	<b>DEPENSES</b>	<b>7 460,63 €</b>
-Empoissonnement	2 475,97 €	
-Droit de pêche et participation entretien du Loiret	2 631,63 €	
-Frais de concours	289,96 €	
-Ristournes aux dépositaires de cartes	306,10 €	
-Frais de fonctionnement	756,97 €	
-Participation faucardage Loiret	1 000,00 €	
	<b>Excèdent 2015</b>	<b>2 985,90 €</b>
<b>Solde année 2014</b>		<b>10 177,71 €</b>
<b>Solde année 2015</b>		<b>13 163,61 €</b>
<b>Assemblée Générale</b>		<b>14 février 2016</b>

# Le Brochet Olivetain

**BILAN FINANCIER  
EXERCICE 2015**  
**Répartition des  
dépenses**  
**pour une carte à 34 €**



**Le Brochet Olivetain**

# **PROGRAMME 2016**

**Assemblée Générale**

**14 février 2016**

# **Le Brochet Olivetain**

**Dates d'ouvertures 2016**

## **DATES D'OUVERTURES ET DE FERMETURES OFFICIELLES**

- Fermeture Brochet, Sandre : 31 janvier 2016**
- Ouverture Brochet / Sandre : 1<sup>er</sup> mai 2016 (dimanche)**

# **Le Brochet Olivetain**

## **PROGRAMME 2016**

### **Réglementation dans le Loiret non domania**

#### **Rappel**

- Nombre de prises de Brochets et Sandres limité à 2 sujets par jour
- Prendre et relâcher ou « no kill » du Black Bass depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009
- Le nombre de cannes est limité à 1 les week-end de déversement de truites sur les secteurs de la Reine Blanche et du moulin des Béchets puis à 2 le restant de la semaine jusqu'au 30 avril 2016.
- Tailles spécifiques :

Brochet = 60 cm

Sandre = 50 cm

# Le Brochet Olivetain

## PROGRAMME 2016

### Rappel :

### Réglementation applicable en France :

- Anguille argentée ou d'avalaison : Pêche interdite toute l'année
- Anguille jaune (Bassin Loire Bretagne) : Selon arrêté ministériel à venir. (du 01/04 au 31/08 en 2015)

#### ANGUILLE JAUNE OU ANGUILLE ARGENTÉE ???

Comment différencier l'**anguille argentée** (ou anguille d'avalaison) effectuant sa migration vers les zones de reproduction en Mer des Sargasses de l'**anguille jaune** (celle vivant dans nos cours d'eau avant la métamorphose en anguille argentée pour migrer) ?

##### Particularités de l'Anguille argentée:

- Oeil surdimensionné par rapport à l'anguille jaune
- Fort contraste pigmentaire entre le dos (noir) et le ventre (blanc)
- Ligne latérale complète avec présence de points visibles (neurosmates)
- Nageoires pectorales sur-développées



**L'anguille Jaune**, (individu du dessous) est une anguille dite de montaison, cette anguille monte pour se nourrir et grandir (plus petite que l'Argentée), elle prend alors une couleur jaune brunâtre. Le stade anguille jaune intervient après la migration.

**L'anguille Argentée**, (individu du dessus) est une anguille dite d'avalaison, cette anguille est la même anguille que la Jaune mais celle-ci est prête à se reproduire, elle prend donc une couleur noire argentée. Ses yeux sont plus gros ainsi que ses nageoires pelviennes et on devine sa ligne latérale. D'une manière générale, la migration vers la mer (ou avalaison) des anguilles argentées à lieu en automne: les crues automnales caractérisées par une chute brutale de température et de forts débits déclenchent souvent le départ en migration. Nageant dans le sens du courant à proximité du fond où dans toute la colonne d'eau si elles sont nombreuses, les anguilles argentées rejoignent, plus ou moins rapidement en fonction des obstacles présents sur le trajet de migration, les grands axes migratoires, l'estuaire, puis entament leur migration de reproduction vers la mer des Sargasses totalisant quelques 7 500 KM. **PÊCHE INTERDITE**.

# Le Brochet Olivetain

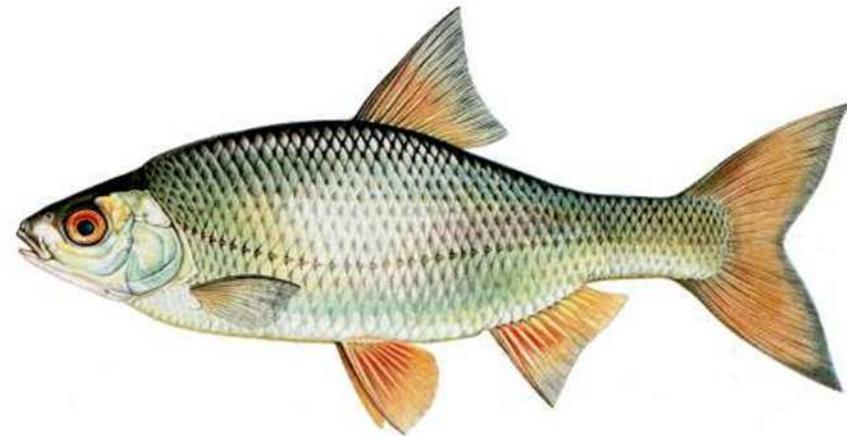
## Réglementation particulière dans le Loiret non domanial

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2015 :  
Création d'une réserve sur le bassin du Bac  
no kill obligatoire sur tout le bassin



# Le Brochet Olivetain

## PROGRAMME 2016



### **Le pseudorasbora parva : un poisson poison !**

Il est argenté, frétillant et il ressemble à un gardon mais danger ! C'est une espèce invasive ! C'est un mangeur d'œufs de poissons glouton et de plus il transporte en lui un parasite redoutable, pas pour lui mais pour les autres espèces de nos régions : le *Sphaerotherecum destruens*. Le pseudo est aussi appelé « long nez » ou « goujon asiatique ».

Pour le reconnaître : il est grisâtre, une ligne sombre sur les flancs et un nez pointu. Actuellement, il n'a pas été pêché dans la rivière du Loiret mais il est présent dans certains étangs de Sologne. Comme les perches arc-en-ciel ou les poissons -chats, si vous en capturez, il faut absolument les détruire !!! Ne vous servez pas du pseudo comme vif : il pourrait s'échapper et proliférer.

# Le Brochet Olivetain

## BUDGET 2016

<b>RECETTES</b>	<b>10 400 €</b>	
Vente de cartes		10 400 €
<b>DEPENSES</b>	<b>10 400 €</b>	
-Frais de concours		400 €
-Ristournes aux dépositaires de cartes		300 €
-Frais de fonctionnement		1 000 €
-Droit de pêche et participation entretien du Loiret		3 000 €
-Empoissonnement		3 700 €
-Participation Faucardage Loiret		2 000 €

# Le Brochet Olivetain

## PROGRAMME 2016

Sur le Loiret :



**Poursuite de  
l'inventaire  
des plantes  
invasives**

**Poursuite du contrôle de la  
qualité des eaux**

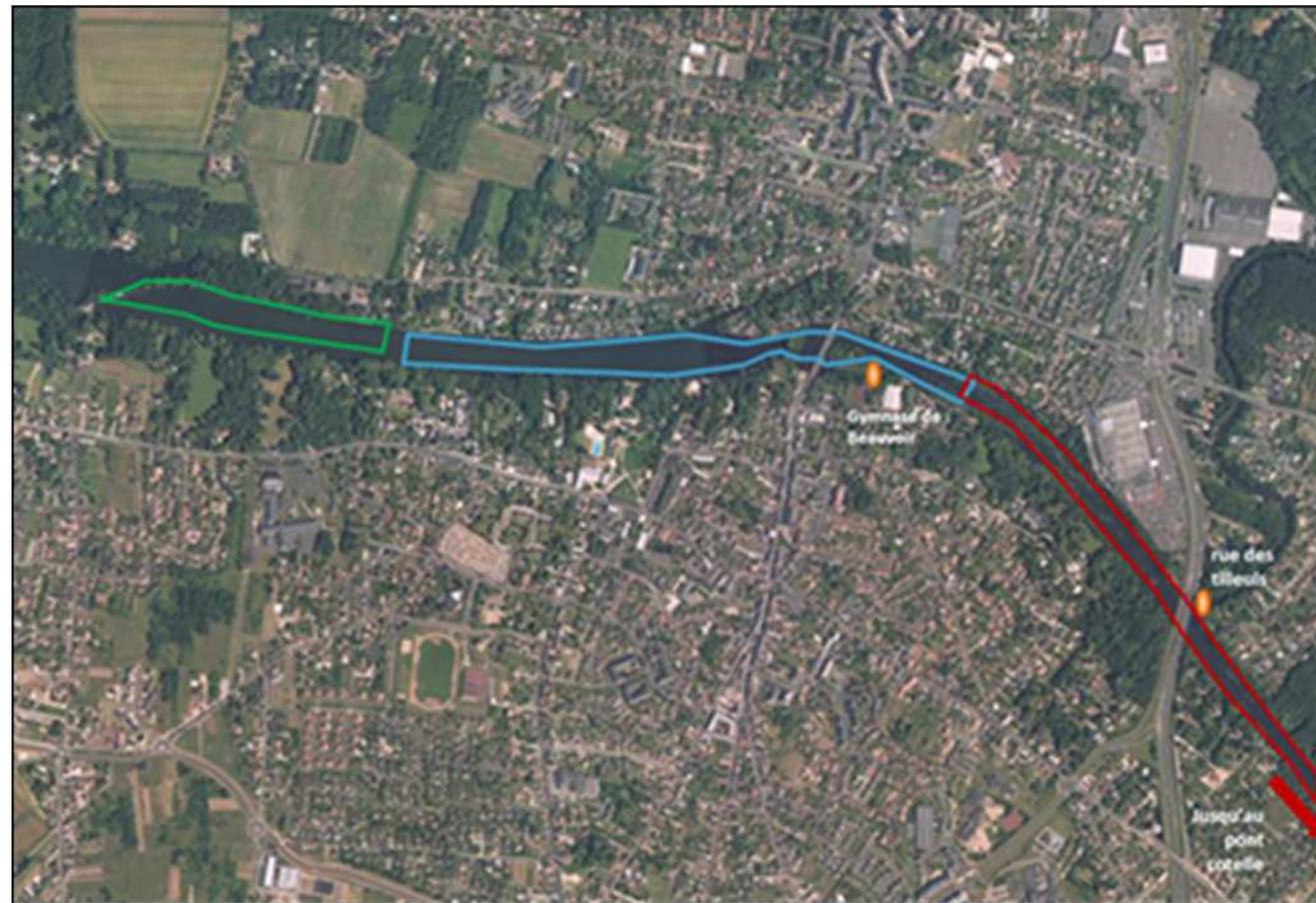


Assemblée Générale

14 février 2016

# Le Brochet Olivetain

## PROGRAMME 2016



- Poursuite du fau cardage des plantes invasives

# CONTRAT TERRITORIAL DHUY-LOIRET

## (2016-2020)



### 5 ans de travaux pour restaurer le Dhuy, le Loiret et leurs affluents

Travaux sur la continuité éco-écologique et le lit mineur  
Actions sur la ripisylve

#### EDITO

Les cours d'eau étant des milieux fragiles et sensibles, notre syndicat qui a pris conscience de l'importance de ce patrimoine naturel, œuvrera pour préserver cette richesse, mais aussi pour la restaurer lorsque cela s'avèrera possible.

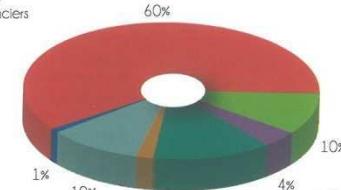
P.RABOURDIN



#### LES CHIFFRES CLES DU PROGRAMME

• 3 millions d'€ sur la période 2016 - 2020,  
financés à 83 % par nos partenaires financiers

- 42 km de lit mineur restaurés
- 17 ouvrages aménagés ou supprimés
- 14 km de plantations



- Réduction de l'encanbrement du lit
- Amélioration de la diversité des habitats aquatiques
- Lutte contre les espèces envahissantes
- Restauration de la végétation rivulaire
- Restauration de la continuité écologique
- Suivi, études et communication
- Animation du contrat

#### VOS INTERLOCUTEURS

##### Le SIBL

Le Syndicat Intercommunal du bassin du Loiret, maître d'ouvrage pour les futures actions sur le Dhuy et ses affluents et sur le Loiret domaniaux a été créé le 25 mai 1951. Il a pour missions :

- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau
- la gestion des espèces invasives
- la gestion des embâcles

##### Le Président

Patrick RABOURDIN

##### Secrétariat et Gestion

Marie-Christine RIBOT  
02.38.57.25.95

##### Technicienne rivière

Camille LEGRAND  
06.76.44.78.52



##### Syndicat Intercommunal du bassin du Loiret

Mairie de Férolles (45150)  
Secrétaire : 02.38.57.25.95  
Technique : 06.76.44.78.52  
syndicatbassinloiret@gmail.com  
<http://syndicat-bassin-du-loiret6.webnode.fr>

##### L'ASRL

L'Association Syndicale de la Rivière Loiret qui regroupe les riverains privés et publics du bassin de la Source à la chaussée de Saint-Saturnin, a été créée le 11 mars 1858. Elle a pour missions :

- la régularisation des débits
- la lutte contre la pollution
- l'entretien du lit
- la gestion des espèces invasives.

##### Le Président

Jean-Claude BENNERY

##### Technicien rivière

Stéphane THAUVIN  
02.38.66.47.44  
336 allée Sainte Croix  
45160 OLIVET



#### NOS PARTENAIRES



L'ensemble du programme d'actions est disponible sur :  
<http://syndicat-bassin-du-loiret6.webnode.fr/news/programme-dactions>

##### D'autres sites pour vous informer

[www.asrl.fr](http://www.asrl.fr)  
[www.sage-val-dhuy-loiret.fr](http://www.sage-val-dhuy-loiret.fr)  
[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)  
[www.onema.fr](http://www.onema.fr)

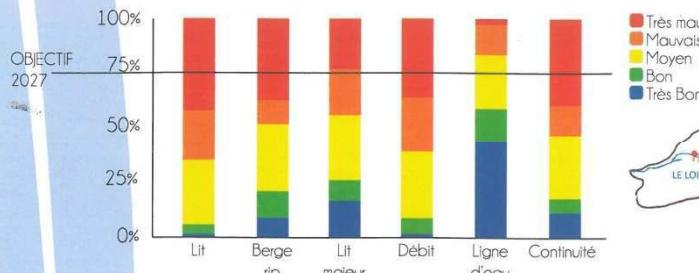
# LE PROGRAMME D'ACTIONS

## POURQUOI ENGAGER DES TRAVAUX DE RENATURATION ?

L'objectif fixé par la Directive Cadre sur l'Eau est d'atteindre le bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques, d'ici 2027.



## ETAT ACTUEL DES RIVIERES DU TERRITOIRE



Pour répondre aux objectifs de minimum 75 % de bon état, les actions à fort impact sur le milieu vont être privilégiées.

Un programme d'actions sur 5 ans a été proposé par un bureau d'études spécialisé et validé par un comité de pilotage.

Ce programme, après enquête publique, sera reconnu d'intérêt général par arrêté préfectoral, et officialisé par la signature d'un Contrat Territorial Milieux Aquatique (CTMA) entre le syndicat, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Conseil Départemental du Loiret et le Conseil Régional Centre Val de Loire.

Deux maîtres d'ouvrages se partageront les actions à réaliser : l'Association Syndicale de la rivière du Loiret et le Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret. Les actions porteront principalement sur la continuité écologique, le lit mineur et la ripisylve du Dhuy. Sur la rivière Loiret, une démarche sera lancée (état des lieux, rencontres avec les usagers et les riverains, proposition d'aménagement...).

L'impact de ces actions sera suivi grâce à des indicateurs (pêche électrique, qualité biologique, stabilité des berges ...) qui permettront d'observer l'évolution du milieu.



## LA CONTINUITE

Dans ce programme d'actions, il est prévu d'agir sur 17 ouvrages (carte ci-dessous)

- 9 ouvrages sur le Dhuy
- 3 ouvrages sur le Loiret
- 4 ouvrages situés à la confluence entre des affluents solognots et le Dhuy
- 1 pont sur le Mothois

Ces ouvrages sont aujourd'hui infranchissables pour l'anguille qui est l'espèce repère sur notre territoire. Les travaux d'aménagement ou de suppression vont redonner vie à nos cours d'eau, en favorisant la biodiversité.



## LA RIPISYLYVE (végétation des berges)

Cette action était une des missions prioritaires du SIBL, or face à un faible gain écologique, le syndicat continuera ces travaux d'entretien, mais de façon plus ciblée et moins systématique.

## LES IMPACTS DES ACTIONS PREVUES

ACTIONS	COMPARTIMENTS
Démantèlement des ouvrages Aménagement des ouvrages	Continuité
Renaturation du lit ; diversification, réduction de section Réduction de l'encombrement du lit ; gestion des embâcles, gestion des plantes invasives	Lit mineur
Restauration des berges Entretien et restauration de la ripisylve Plantation	Berges et ripisylve



## RESTAURATION DES COURS D'EAU

Cette action sera réalisée sur 33 km sur le Dhuy, 1km sur l'Osson et 1 km sur la Marmagne. Le Dhuy a subi d'importants travaux de recalibrage dans les années 70 nécessaires à l'assainissement du Val.

Ces travaux ont provoqué l'uniformisation des habitats aquatiques, la modification des vitesses d'écoulement et de la profondeur du lit.

La renaturation comporte plusieurs actions :

- la réduction de section (création de banquette végétalisée, qui favorise le méandrage du lit)
- l'ensemencement de mélange grainiers (favorise le maintien des aménagements)
- la diversification du lit mineur (mise en place de blocs d'érosion, recharge en granulats ...)

Exemple de cours d'eau re-naturé (photo avant/ après) par le Syndicat Intercommunal du Bassin du Cosson à Marcilly en Villette.



# Le Brochet Olivetain

## PROGRAMME 2016

Réalisation d'une étude de mobilisation sur le Loiret

